



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Secrétariat général
Division Gestion numérique

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 79 20
info.gs.gsi@be.ch
www.be.ch/dssi

Andreas Grandy
+41 31 633 50 38
andreas.grandy@be.ch

DSSI-SG, Rathausplatz 1, case postale, 3000 Berne 8

Par courriel aux directions, aux responsables des relevés et aux utilisatrices et utilisateurs de la plateforme SDEP des hôpitaux et maisons de naissance répertoriés du canton de Berne

Berne, le 10 juillet 2023

Circulaire de juillet 2023 relative aux plateformes SDEP et SpiGes

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, nous tenons à vous remercier de votre participation au relevé des données 2022 et de l'engagement dont vous avez fait preuve dans ce contexte. Le travail que vous avez réalisé depuis 2019 en collaboration la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et la Direction de la santé du canton de Zurich fait de vous des pionniers dans le domaine du relevé des données hospitalières. En développant la plateforme pour le relevé des données hospitalières (plateforme SDEP), nous avons établi des normes techniques et conceptuelles qui ont depuis lors été reprises au niveau fédéral par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2025, la plateforme nationale SpiGes (*Spitalstationäre Gesundheitsversorgung*) sera mise en service. Elle reprendra les acquis de la plateforme SDEP et favorisera ainsi la transformation numérique dans le domaine des séjours hospitaliers en collaboration avec d'autres acteurs, tels que l'association des hôpitaux H+ et les assurances.

Vous trouverez ci-après des informations sur le prochain relevé SDEP ainsi que sur le relevé SpiGes qui aura lieu dans deux ans, soit en 2025.

1. Prochain relevé obligatoire des données sur SDEP (données 2023)

Le prochain relevé obligatoire aura lieu du **1^{er} février au 31 mars 2024** (données 2023). Pendant cette période, la livraison et le contrôle des données s'effectueront directement sur la plateforme SDEP (statistique médicale, statistique des hôpitaux, SDEP-CUFI, SDEP-E).

Il vous sera à nouveau possible cette année – dès le 1^{er} septembre – de téléverser et de faire contrôler automatiquement tous vos jeux de données sur la plateforme SDEP pour vous préparer au prochain relevé annuel des données. À cet effet, la dernière version de MedPlaus (6.0.7.1) sera installée et configurée dès septembre 2023 sur la plateforme SDEP.

La version actuelle de la documentation sur le relevé des données et de l'interface SDEP sont disponibles dès à présent sur www.be.ch/sdep-fr. À ce sujet, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- **Suppression du relevé des jeux de données SDEP-BE-MK et LM en psychiatrie**
Depuis le 1^{er} janvier 2023, le nouveau modèle de financement en psychiatrie ambulatoire et de clinique de jour remplace l'ancien modèle de coûts normatifs. Les anciens jeux de données SDEP-BE-MK (données supplémentaires cantonales sur les caractéristiques des cas) et SDEP-BE-LM (données sur le volume des prestations) ne doivent donc pas être livrés à partir de 2023. À noter que le nouveau jeu de données NKM2.0BE ne sera dans un premier temps pas relevé via la plateforme SDEP. Des informations détaillées sur le nouveau modèle de financement se trouvent dans la fiche d'information relative au modèle de financement des prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour, qui est annexée au contrat de prestations que vous avez conclu avec l'Office de la santé (ODS).
- **Levée de l'obligation de relever les cas en psychiatrie ambulatoire et de clinique de jour de la statistique médicale**
Les cas ambulatoires et de clinique de jour ne doivent plus être relevés dans les jeux de données MB (données de base), MD (données de diagnostic et de traitement) et MP (données psychiatriques), conformément à la fiche d'information susmentionnée.
En ce qui concerne les données SDEP-CUFI, les cas ambulatoires et de clinique de jour en psychiatrie ne sont plus recueillis au niveau du cas depuis 2022 déjà, mais les cas ambulatoires et de clinique de jour continuent d'être relevés de manière agrégée sous la forme de regroupements d'unités finales d'imputation par tarif et type d'activité dans le jeu de données SDEP-CUFI (voir la documentation sur le relevé des données et l'interface SDEP sur www.be.ch/sdep-fr pour les types d'UFI admis).

2. Relevé obligatoire de 2025 sur SpiGes (données 2024)

Le projet SpiGes (*Spitalstationäre Gesundheitsversorgung*, pour soins hospitaliers stationnaires) de l'OFS vise à simplifier à l'échelle nationale la collecte et l'utilisation des données dans le domaine des séjours hospitaliers en créant une plateforme centrale de relevé des données (infrastructure informatique) et en intégrant tous les acteurs concernés au processus de relevé (optimisation des processus). De plus amples informations se trouvent à cette adresse : **Séjours stationnaires en hôpitaux: Utilisation multiple des données (Projet SpiGes) | Office fédéral de la statistique (admin.ch)**

2.1. Relevé des données dans le domaine des séjours hospitaliers conformément à la LAMal, la LSF et la LSH à partir de 2025

Les informations sociodémographiques de la patientèle ainsi que les données administratives et médicales (statistique médicale) continueront d'être recensées. À partir de 2025, l'OFS recueillera en outre les coûts et les produits conformément au relevé de l'unité finale d'imputation selon REKOLE® pour tous les cas hospitaliers et les autres unités finales d'imputation ainsi que certaines données de facturation.

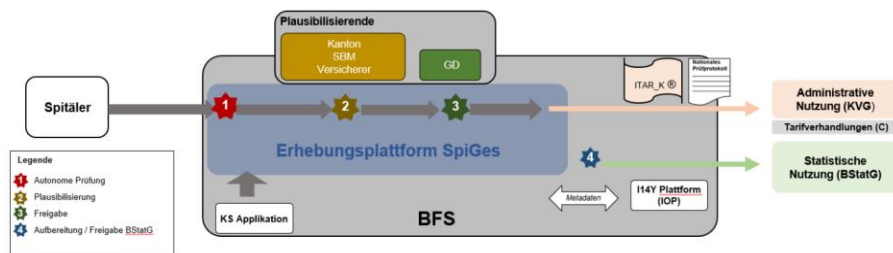
En outre, les contrôles de plausibilité des données seront harmonisés dans toute la Suisse à partir de 2025. À cet effet, les différentes parties prenantes (CDS, cantons, association H+, assurances) ont mis à disposition de l'OFS les outils de contrôle qu'ils utilisent actuellement afin de mettre en place un protocole national de contrôle des données.

Une étape supplémentaire sera ainsi franchie vers l'utilisation multiple des données (mise en œuvre du principe *once only*), car les processus de relevé et de plausibilisation de celles-ci ne seront à l'avenir plus effectués séparément, mais regroupés. Ainsi, les établissements hospitaliers ne seront plus obligés de livrer des données parfois identiques à des institutions différentes, telles que les cantons, l'OFS, SwissDRG AG, l'association H+ ou des assurances.

Pour de plus amples informations sur le relevé et sur les processus concernés, veuillez consulter le concept détaillé disponible [à cette adresse](#).

2.2. Plateforme centrale SpiGes à partir de 2025

La plateforme SpiGes permettra de téléverser et de télécharger des données, de contrôler leur plausibilité et, à l'instar de SDEP, de communiquer au moyen d'une messagerie intégrée. L'illustration ci-dessous représente le processus de relevé des données avec les fournisseurs de données et les services cantonaux concernés, les flux de données (input et output) ainsi que les différentes phases du relevé :



La plateforme ITAR_K® de l'association H+ sera mise hors service en 2025 et ses fonctionnalités seront intégrées dans la plateforme SpiGes. Il sera possible de se connecter via une interface de programmation d'application (API) à l'application KS-Web de l'OFS ainsi qu'au catalogue de métadonnées I14Y.

2.3. Quelles seront les nouveautés en 2025 pour les hôpitaux et les maisons de naissance ?

En ce qui concerne le **contenu des relevés**, la plupart des nouvelles spécifications introduites par SpiGes ont d'ores et déjà mises en œuvre dans la plateforme SDEP. En effet, la DSSI avait franchi une étape décisive en 2021 en incluant la comptabilité par unité finale d'imputation dans les relevés SDEP. Les hôpitaux et maisons de naissance du canton de Berne doivent cependant recueillir quelques variables supplémentaires, notamment en ce qui concerne les identificateurs, les mouvements de la patientèle et les données de facturation. La liste actuelle des variables de l'OFS est disponible [à cette adresse](#).

Par ailleurs, nous vous prions de tenir compte des **directives de l'ODS** qui suivent :

- Les regroupements d'UFI ambulatoires (tarifs) doivent toujours être classés par type d'activité : soins somatiques aigus (AKUT), psychiatrie (PSY), réadaptation (REHA) et maison de naissance (GEB). Pour chaque type d'UFI concerné, il faut entrer le code dans la variable `ktr_typ` et le type d'activité dans `ktr_beschr`. Par exemple, pour « tarif TARMED, LAMaI, AOS au sens strict », il convient de saisir « 301 » dans `ktr_typ` et « AKUT » dans `ktr_beschr`.

En ce qui concerne le **format des relevés**, SpiGes introduira des nouveautés sur le plan technique en raison du passage à une interface au format XML, qui est déjà couramment utilisée dans le traitement électronique des factures. Nous vous prions de communiquer à votre partenaire informatique la description de ce fichier XML, disponible [sur cette page](#). Si vous n'êtes pas en mesure de mettre en

œuvre la nouvelle interface conformément aux consignes et l'OFS et aux délais prescrits par celui-ci, nous vous prions de prendre contact avec la DSSI **d'ici au 30 septembre 2023 au plus tard** à l'adresse info.sdep@be.ch.

2.4. Que restera-t-il inchangé en 2025 ?

La DSSI restera responsable des relevés, dans le sens où elle continuera de les coordonner conformément aux directives de l'OFS et d'assurer la liaison avec vous, en tant que fournisseurs de données. Pour toute question en matière de communication, d'assistance et de plausibilité des données, la **DSSI** reste votre **interlocuteur de référence** et nous continuerons de vous soutenir au mieux de nos capacités.

Les **délais cantonaux** de livraison des données resteront eux aussi inchangés, du 1^{er} février au 31 mars. Au niveau fédéral, les délais seront progressivement harmonisés et simplifiés pour que les données qui doivent être transmises selon la LAMal soient, elles aussi, disponibles au 31 mai.

2.5. Informations supplémentaires et calendrier

Pour de plus amples informations sur l'introduction de SpiGes, veuillez vous référer à la **lettre d'informations de l'OFS du 5 juin 2023 sur l'enquête SpiGes 2025** (en annexe). Étant donné que votre institution a déjà de l'expérience dans ce domaine grâce à SDEP, nous estimons que votre participation à la phase pilote de SpiGes n'est pas nécessaire. Si vous souhaitez tout de même y prendre part, nous vous prions de prendre contact avec la DSSI **d'ici au 30 septembre 2023 au plus tard** à l'adresse info.sdep@be.ch.

Questions et assistance

En cas de questions spécifiques à un thème ou à un jeu de données, vous trouverez une liste des personnes de référence dans la documentation sur le relevé des données. Veuillez toutefois continuer à adresser vos questions concernant SDEP ou SpiGes par écrit à info.sdep@be.ch ou – pendant les relevés – à utiliser la fonction de messagerie de la plateforme SDEP.

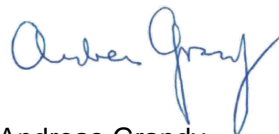
En nous réjouissant de poursuivre notre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat général
Division Gestion numérique



Elia Etzensperger
Responsable du secteur SDEP,
Service Analyse des données

Secrétariat général
Division Gestion numérique



Andreas Grandy
Responsable du service Analyse des données